



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-09-2026 /

Dossier complet le : 10-09-2026 /

N° d'enregistrement : 023173/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque au sol avec stockage sur la commune de Villefontaine

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SIMONE ENERGIE

Raison sociale

SIMONE ENERGIE

N° SIRET

10639095800010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LE GUENNEC

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, porté par la société OneMW, prévoit l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol associée à un dispositif de stockage de l'électricité par batteries. Contexte et caractéristiques du foncier : Le projet est situé au sein du domaine autoroutier de l'A43, à proximité de la barrière de péage de Villefontaine. L'emprise concernée présente aujourd'hui un caractère partiellement anthropisé. Elle comprend notamment une surface anciennement dédiée aux infrastructures et équipements autoroutiers, aujourd'hui en partie bétonnée et imperméabilisée, ainsi qu'une zone actuellement enherbée. L'emprise s'inscrit dans le contexte plus large de la transformation des infrastructures autoroutières engagée par le concessionnaire dans le cadre du programme « entrées sans ticket ». Ce programme vise à remplacer les systèmes de péage traditionnels par un dispositif de péage en flux libre, permettant l'identification automatique des véhicules à l'aide de dispositifs de lecture des plaques d'immatriculation. La mise en œuvre de ce nouveau système conduit à la suppression progressive de plusieurs équipements et aménagements associés aux anciennes barrières de péage, notamment les auvents, les voies de distribution des tickets et certains élargissements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de centrale photovoltaïque de Villefontaine répond à plusieurs objectifs en matière de transition énergétique et de valorisation du foncier, en cohérence avec les orientations nationales et territoriales en faveur du développement des énergies renouvelables et de la limitation de l'artificialisation des sols. Une production locale d'énergie renouvelable Le projet vise en premier lieu à produire une électricité renouvelable et décarbonée, avec une production estimée à environ 0,6 GWh par an. L'électricité produite sera destinée à être valorisée localement dans le cadre d'un dispositif d'autoconsommation collective, permettant de mettre cette énergie à disposition de consommateurs et d'acteurs économiques situés à proximité du site. Cette organisation favorise ainsi une consommation de l'électricité au plus près de son lieu de production, tout en contribuant à réduire le recours à une production d'origine fossile. Elle participe également à renforcer l'autonomie et la résilience énergétique du territoire. La valorisation d'une emprise autoroutière devenue disponible Le projet s'inscrit dans une démarche de réutilisation d'une emprise située au sein du domaine autoroutier, rendue disponible à la suite de la transformation des infrastructures de péage dans le cadre du

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'installation sera réalisée par des professionnels spécialisés dans les installations photovoltaïques et les systèmes de stockage d'énergie, sur une durée estimative de 6 à 9 mois. Les travaux comprendront la construction de la centrale photovoltaïque ainsi que la mise en place d'un parc de stockage par batteries d'une puissance de 15 MW, composé de 6 conteneurs de stockage BESS et de 3 conteneurs de transformation MVS, implantés sur des fondations de type longrines. Les grandes étapes de réalisation seront les suivantes : - Préparation et sécurisation du site, avec pose du portail et de la clôture périphérique en grillage non occultant, sans base linéaire maçonnée ; - Abattage des quelques arbres présents sur le terrain - Désimperméabilisation d'une partie du site ; - Préparation des plateformes et zones d'implantation destinées aux équipements de stockage, avec réalisation des terrassements nécessaires et création des fondations en longrines destinées à recevoir les 6 conteneurs BESS et les 3 conteneurs MVS ; - Réalisation des tranchées et enfouissement des réseaux électriques, notamment des conduits inter-rangées jusqu'au point de raccordement et les liaisons entre les équipements photovoltaïques, les équipements de stockage et le poste de livraison ; - Montage des structures fixes photovoltaïques, pose des panneaux et installation des onduleurs sur les structures ; - Livraison, positionnement et installation des 6 conteneurs BESS destinés au stockage de l'énergie, ainsi que des 3 conteneurs MVS assurant notamment la transformation et l'interface électrique des installations de stockage ; - Raccordement électrique des conteneurs BESS aux équipements MVS, puis raccordement de l'ensemble des

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pour la centrale solaire et le parc de stockage par batteries, les équipements électriques ne nécessiteront pas la présence permanente de personnel sur le site. Leur exploitation reposera sur une maintenance préventive et régulière, réalisée par des professionnels qualifiés, afin de s'assurer du bon fonctionnement des installations ainsi que sur un entretien général du site. La centrale photovoltaïque et le parc de stockage seront équipés de systèmes de supervision, d'alarmes et de dispositifs de contrôle permettant de suivre à distance le fonctionnement des équipements, de détecter les éventuels dysfonctionnements et de prévenir les services techniques afin de permettre une intervention dans les meilleurs délais. Le système de supervision permettra notamment le suivi des équipements photovoltaïques, des onduleurs ainsi que des systèmes de stockage par batteries (BESS) et des équipements électriques associés (MVS). A la fin du projet, les installations seront démantelées dans le respect de la réglementation applicable aux déchets et aux équipements électriques et électroniques. Les opérations de démantèlement comprendront notamment : - Démontage et mise à disposition d'une filière de collecte et de recyclage adaptée des panneaux photovoltaïques et des onduleurs. Les panneaux photovoltaïques seront orientés vers la filière de collecte et de traitement appropriée, permettant leur recyclage et leur valorisation ; - Démontage des structures métalliques photovoltaïques et revalorisation des matériaux métalliques, notamment par orientation vers les filières de recyclage adaptées ; - Démontage des 6 conteneurs BESS et des 3 conteneurs MVS, ainsi que des équipements électriques et électroniques associés ; -

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La centrale photovoltaïque sera soumise à Déclaration préalable (Article R421-9 du Code de l'Urbanisme) et le stockage sera soumis à permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee Puissance installe de la centrale photovoltaïque Puissance de stockage Temps de decharge des batteries Surface projete du champ photovoltaïque	(9120, m²) (500, kWc) (15, MW) (2, heures) (2156, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Villefontaine, le projet est soumis au zonage U5 : zone urbaine
Secteur a dominante d'activites de production (dont artisanat)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Villefontaine est concernée par le PPRI de la Bourbre moyenne. La majorité se trouve en dehors de tout zonage lié au PPRI. Une petite partie du site
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques d'Inondation de La Bourbre moyenne approuvé le 4 janvier 2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Une petite partie du projet est concernée par le zonage crues rapides des rivières avec une intensité faible du PPRI. Au vu de cette faible intensité et de la hauteur des panneaux (minimum 80 cm au point bas des panneaux), le projet ne sera pas concerné par ce risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	La phase d'acheminement des matériaux sur site engendrera un trafic léger aux abords du site (une dizaine de camions sur la durée du chantier) Pas de trafic lourds en phase d'exploitation, seulement les passages réguliers pour la maintenance de la centrale.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La phase de construction engendrera des nuisances sonores mineures. Toutefois, cette phase sera relativement courte au vu de la taille du projet. En phase d'exploitation, chaque unité de stockage (équivalent à un
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain, anthropisé, permettait le passage de véhicules sur l'autoroute A43. À présent, le site permettra la production d'énergie renouvelable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans une logique d'évitement et de réduction des impacts environnementaux et sanitaires, plusieurs mesures spécifiques ont été ou seront mises en œuvre tout au long des phases de conception, de chantier et d'exploitation du projet, afin de garantir l'absence d'impacts résiduels notables. 1. Mesures d'évitement et de réduction en phase de conception Afin de prévenir tout risque pour la sécurité des personnes, notamment des usagers de l'autoroute située à proximité du site, une étude d'éblouissement a été engagée dès la phase de conception du projet. Cette étude vise à analyser les réflexions potentielles générées par les panneaux photovoltaïques en fonction de leur orientation, de leur inclinaison et des conditions d'ensoleillement. Les résultats permettront, le cas échéant, d'ajuster l'implantation, l'orientation afin d'éviter tout phénomène d'éblouissement susceptible d'altérer la visibilité des usagers. Elle sera fournie au moment du dépôt de la demande d'urbanisme. Cette démarche relève d'une mesure d'évitement, mise en œuvre en amont, et constitue un outil de prévention pérenne sur toute la durée d'exploitation du projet. L'absence d'éblouissement résiduel sera ainsi garantie dès la mise en service. 2. Mesures de prévention et de protection en phase de chantier Un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) complet et rigoureux sera élaboré préalablement au démarrage des travaux. Ce document détaillera l'ensemble des mesures organisationnelles, techniques et humaines destinées à prévenir les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que pour les usagers de l'autoroute. Le PPSPS sera appliqué durant toute la durée du chantier et fera l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre et de son adaptation si nécessaire. Cette mesure permet de réduire efficacement les impacts

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts potentiels du projet sont limités et font l'objet de mesures d'évitement et de réduction adaptées. Une étude d'éblouissement est en cours afin d'exclure tout risque pour la sécurité des usagers de l'autoroute. Aucun habitat naturel remarquable ni continuité écologique fonctionnelle n'a été identifiée sur le site ou à proximité immédiate. Par ailleurs, le projet s'appuie en partie sur des zones déjà aménagées, sans création de nouvelles voies d'accès, et intègre dès la conception des mesures d'évitement et de réduction des risques, notamment en matière de sécurité et de nuisances. Au regard de la nature du projet, de sa localisation, de l'ampleur limitée des travaux et du faible niveau d'enjeux environnementaux identifiés, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **LE GUENNEC**

Prénom Mathieu

Qualité du signataire	President
-----------------------	-----------

À MONTANAY

Fait le 07-09-2026

Signature du (des) demandeur(s)